



Commission des limites du plateau continental

Distr. générale
13 décembre 2019
Français
Original : anglais

Cinquante et unième session

New York, 14 octobre-29 novembre 2019

État d'avancement des travaux de la Commission des limites du plateau continental

Déclaration du Président

Résumé

La présente déclaration rend compte des travaux menés par la Commission des limites du plateau continental à sa cinquantième et unième session. Elle fait état, en particulier, des progrès accomplis dans l'examen des demandes présentées par les pays suivants : la Fédération de Russie, concernant l'océan Arctique (demande révisée partielle) ; le Brésil, concernant sa marge équatoriale (demande révisée partielle) ; l'Afrique du Sud et la France (conjointement), concernant le secteur de l'archipel de Crozet et des Îles du Prince-Édouard ; le Kenya ; le Nigéria ; les Palaos, concernant le secteur Nord (demande modifiée partielle) ; Sri Lanka ; le Portugal ; l'Espagne, concernant la région de la Galice (demande partielle) ; l'Inde (demande partielle).



I. Introduction

1. La Commission des limites du plateau continental a tenu sa cinquantième et unième session au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 14 octobre au 29 novembre 2019¹. La session a été entièrement consacrée à l'examen technique des demandes dans les laboratoires SIG (système d'information géographique) de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer du Bureau des affaires juridiques du Secrétariat.

2. Les membres ci-après de la Commission ont participé à la session : Adnan Rashid Nasser Al-Azri, Lawrence Folajimi Awosika, Aldino Campos, Wanda-Lee De Landro-Clarke, Ivan F. Glumov, Martin Vang Heinesen, Mazlan bin Madon, Estevão Stefane Mahanjane, Jair Alberto Ribas Marques, Marcin Mazurowski, Domingos de Carvalho Viana Moreira, David Cole Mosher, Simon Njuguna, Yong Ahn Park, Carlos Marcelo Paterlini, Clodette Raharimananirina, Yong Tang, Toshitsugu Yamazaki et Gonzalo Alejandro Yáñez Carrizo².

3. La Commission était saisie des documents suivants :

a) Déclarations du Président sur l'état d'avancement des travaux de la Commission à sa cinquantième session (CLCS/50/2 et CLCS/50/2/Corr.1) ;

b) Demandes présentées par les États côtiers³ en application du paragraphe 8 de l'article 76 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, y compris les communications connexes.

II. Examen de la demande révisée partielle présentée par la Fédération de Russie concernant l'océan Arctique⁴

4. La sous-commission, présidée par M. Madon, s'est réunie du 11 au 29 novembre. Au cours de cette période, elle a poursuivi l'examen scientifique et technique de la demande, en particulier des données et informations supplémentaires qui lui avait été fournies en réponse aux demandes d'éclaircissements qu'elle avait formulées à la cinquantième session.

5. La sous-commission a tenu trois réunions avec la délégation russe, au cours desquelles des exposés ont été faits au sujet des données et informations supplémentaires fournies par cette dernière. À l'issue de l'examen de ces données et informations, elle a adressé ses observations à la délégation et lui a demandé de nouvelles données et informations supplémentaires.

6. La sous-commission a décidé que ses membres continueraient d'étudier la demande pendant l'intersession et qu'elle en reprendrait l'examen, notamment dans le cadre de réunions avec la délégation, à la cinquante-deuxième session.

¹ Voir CLCS/105, par. 88, et résolution 73/124 de l'Assemblée générale, par. 103.

² Pour des raisons personnelles, des raisons de santé ou d'autres raisons, M. Awosika a participé à la session jusqu'au 26 novembre, M. Glumov du 21 octobre au 22 novembre, M. Moreira à partir du 22 novembre, MM. Al-Azri, Marques, Mosher et Yáñez seulement jusqu'au 27 novembre, et MM. Campos et Mazurowski n'y ont pas participé les 21 et 22 novembre. Emmanuel Kalngui a informé le secrétariat qu'il ne serait pas en mesure de participer à la session en raison d'un problème de visa.

³ On trouvera la liste complète des demandes présentées à la Commission des limites du plateau continental à l'adresse suivante : www.un.org/Depts/los/clcs_new/commission_submissions.htm.

⁴ Demande présentée le 10 avril 2015, consultable à l'adresse suivante : www.un.org/depts/los/clcs_new/submissions_files/submission_rus_rev1.htm.

7. À la cinquante-deuxième session, la sous-commission se réunira du 17 au 21 février 2020.

III. Examen de la demande révisée partielle présentée par le Brésil concernant sa marge équatoriale⁵

8. La sous-commission, présidée par M. Awosika, s'est réunie du 14 au 25 octobre. Au cours de cette période, elle a entamé l'examen scientifique et technique de la demande.

9. La sous-commission n'a tenu aucune réunion avec la délégation brésilienne. À la fin de la session, elle a adressé à la délégation un document dans lequel elle lui faisait part de ses observations préliminaires et lui demandait des éclaircissements et des données et informations supplémentaires.

10. La sous-commission a décidé qu'elle reprendrait l'examen de la demande à la cinquante-deuxième session.

11. À la cinquante-deuxième session, la sous-commission se réunira du 27 au 31 janvier et du 10 au 14 février 2020.

IV. Examen de la demande conjointe présentée par l'Afrique du Sud et la France concernant le secteur de l'archipel de Crozet et des Îles du Prince-Édouard⁶

12. La sous-commission, présidée par M. Njuguna, s'est réunie du 21 au 25 octobre. Au cours de cette période, elle a poursuivi l'examen scientifique et technique de la demande.

13. La sous-commission n'a tenu aucune réunion avec la délégation conjointe de l'Afrique du Sud et de la France. Elle a examiné les communications reçues en réponse à la proposition qu'elle avait faite à la cinquantième session quant à la manière de procéder pour la suite de l'examen, y compris les données et informations qui y figuraient et un document que lui a adressé la délégation conjointe pendant la session. Dans ces communications, il lui était demandé de fournir des éclaircissements sur un certain nombre de questions scientifiques et techniques concernant les vues et conclusions exposées dans le document qu'elle avait adressé à la délégation lors de la quarante-sixième session au titre du paragraphe 10.3 de l'annexe III du Règlement intérieur⁷ et dans le document connexe fournissant des éclaircissements qu'elle avait adressé à la délégation pendant la quarante-huitième session.

14. La sous-commission a décidé qu'elle reprendrait l'examen de la demande à la cinquante-deuxième session.

15. Il a été décidé qu'à la cinquante-deuxième session, la sous-commission se réunirait du 27 au 31 janvier 2020.

⁵ Demande présentée le 8 mai 2009, consultable à l'adresse suivante : www.un.org/depts/los/clcs_new/submissions_files/submission_bra_rev2.htm.

⁶ Demande présentée le 6 mai 2009, consultable à l'adresse suivante : www.un.org/Depts/los/clcs_new/submissions_files/submission_frazaf_34_2009.htm.

⁷ CLCS/103, par. 23.

V. Examen de la demande présentée par le Kenya⁸

16. La sous-commission, présidée par M. Heinesen, s'est réunie du 28 octobre au 8 novembre. Au cours de cette période, elle a poursuivi l'examen scientifique et technique de la demande.

17. La sous-commission n'a tenu aucune réunion avec la délégation kényane. Elle a examiné une réponse reçue aux demandes d'éclaircissement qu'elle avait formulées à la cinquantième session, puis adressé à la délégation un résumé des considérations et des demandes d'éclaircissements concernant les données et informations qui lui avaient été communiquées jusqu'alors.

18. La sous-commission a décidé que ses membres continueraient d'étudier la demande pendant l'intersession et qu'elle en reprendrait l'examen à la cinquante-deuxième session.

19. À la cinquante-deuxième session, la sous-commission se réunira du 24 au 28 février et du 9 au 13 mars 2020.

VI. Examen de la demande présentée par le Nigéria⁹

20. La sous-commission, présidée par M. Mahanjane, s'est réunie du 11 au 29 novembre. Au cours de cette période, elle a poursuivi l'examen scientifique et technique de la demande.

21. Deux réunions se sont tenues avec la délégation, au cours desquelles celle-ci a répondu aux vues et conclusions au sujet du secteur concerné par la demande que la sous-commission lui avait adressées à la cinquantième session¹⁰ et toutes deux ont eu un nouvel échange de vues.

22. À la fin de la session, la sous-commission a adressé à la délégation une communication où figuraient ses vues et conclusions concernant la réponse susmentionnée.

23. La sous-commission a décidé que ses membres continueraient d'étudier individuellement la demande pendant l'intersession et qu'elle en reprendrait l'examen à la cinquante-deuxième session.

24. À la cinquante-deuxième session, la sous-commission se réunira du 17 au 21 février 2020.

VII. Examen de la demande révisée partielle présentée par les Palaos concernant le secteur Nord¹¹

25. La sous-commission, présidée par M. Paterlini, s'est réunie du 28 octobre au 8 novembre. Au cours de cette période, elle a poursuivi l'examen scientifique et technique de la demande, en particulier des données et informations qui lui avaient

⁸ Demande présentée le 6 mai 2009, consultable à l'adresse suivante : www.un.org/Depts/los/clcs_new/submissions_files/submission_ken_35_2009.htm.

⁹ Demande présentée le 7 mai 2009, consultable à l'adresse suivante : www.un.org/Depts/los/clcs_new/submissions_files/submission_nga_38_2009.htm.

¹⁰ CLCS/50/2, par. 30.

¹¹ Demande présentée le 8 mai 2009 et modifiée le 26 octobre 2017, consultable à l'adresse suivante : www.un.org/depts/los/clcs_new/submissions_files/submission_plw_41_2009.htm.

été fournies en réponse aux demandes d'éclaircissements qu'elle avait formulées à la cinquantième session.

26. Trois réunions se sont tenues avec la délégation, au cours desquelles des exposés ont été faits sur les données et informations supplémentaires fournies par cette dernière et l'état d'avancement de l'examen de la demande par la sous-commission, qui a expliqué en quoi elle considérait qu'il était satisfait au test d'appartenance. La délégation a fait un autre exposé, en réponse aux observations préliminaires formulées par la sous-commission, et a présenté des données et des informations supplémentaires. À la fin de la session, la sous-commission lui a adressé des demandes d'éclaircissements et de données et informations supplémentaires.

27. La sous-commission a décidé que ses membres continueraient d'étudier la demande individuellement pendant l'intersession et qu'elle en reprendrait l'examen, notamment dans le cadre de réunions avec la délégation, à la cinquante-deuxième session.

28. À la cinquante-deuxième session, la sous-commission se réunira du 24 au 28 février et du 9 au 13 mars 2020.

VIII. Examen de la demande présentée par Sri Lanka¹²

29. La sous-commission, présidée par M. Yáñez, s'est réunie du 28 octobre au 8 novembre. Au cours de cette période, elle a poursuivi l'examen scientifique et technique de la demande, en particulier des données et informations qui lui avaient été fournies en réponse aux demandes d'éclaircissements qu'elle avait formulées à la cinquantième session¹³.

30. La sous-commission a tenu deux réunions avec la délégation, au cours desquelles des exposés ont été faits au sujet des données et informations supplémentaires fournies par cette dernière. À l'issue de l'examen des données et informations fournies pendant la session, elle a communiqué ses observations et questions.

31. La sous-commission a décidé que ses membres continueraient d'étudier la demande individuellement pendant l'intersession et qu'elle en reprendrait l'examen, notamment dans le cadre de réunions avec la délégation, à la cinquante-deuxième session.

32. À la cinquante-deuxième session, la sous-commission se réunira du 24 au 28 février et du 9 au 13 mars 2020.

IX. Examen de la demande présentée par le Portugal¹⁴

33. La sous-commission, présidée par M^{me} De Landro-Clarke, s'est réunie du 14 au 25 octobre. Au cours de cette période, elle a poursuivi l'examen scientifique et technique de la demande, en particulier de la réponse faite aux demandes d'éclaircissements qu'elle avait formulées à la cinquantième session.

34. Trois réunions se sont tenues avec la délégation, au cours desquelles la délégation et la sous-commission ont présenté des exposés sur le secteur concerné par

¹² Demande présentée le 8 mai 2009, consultable à l'adresse suivante : www.un.org/depts/los/clcs_new/submissions_files/submission_ika_43_2009.htm.

¹³ CLCS/50/2, par. 45.

¹⁴ Demande présentée le 11 mai 2009 et modifiée le 1^{er} août 2017, consultable à l'adresse suivante : www.un.org/depts/los/clcs_new/submissions_files/submission prt_44_2009.htm.

la demande. La sous-commission a ensuite adressé à la délégation une communication portant sur ses vues à ce sujet et sur l'état d'avancement de l'examen de la demande.

35. La sous-commission a décidé que ses membres continueraient d'étudier la demande individuellement pendant l'intersession et qu'elle en reprendrait l'examen, notamment dans le cadre de réunions avec la délégation, à la cinquante-deuxième session.

36. À la cinquante-deuxième session, la sous-commission se réunira du 27 au 31 janvier et du 10 au 14 février 2020.

X. Examen de la demande présentée par l'Espagne concernant la région de la Galice¹⁵

37. La sous-commission, présidée par M. Mosher, s'est réunie du 11 au 29 novembre. Au cours de cette période, elle a procédé à l'examen initial de la demande, dont elle a entamé l'examen scientifique et technique.

38. La sous-commission a tenu une réunion avec la délégation. Elle a commencé par lui présenter les procédures et les pratiques suivies par les sous-commissions pour l'examen des demandes, puis la délégation a fait un exposé qui a donné lieu à un échange de vues et à la suite duquel la sous-commission lui a adressé des demandes de données et informations supplémentaires.

39. Lors de l'examen initial de la demande, la sous-commission a notamment conclu qu'il était satisfait au test d'appartenance. La question de savoir si les règles relatives aux lignes des points fixés par rapport au pied du talus continental et aux lignes déduites des contraintes ont été bien appliquées sera examinée lors l'examen scientifique et technique. La sous-commission a également conclu qu'il lui faudrait plus de temps pour examiner toutes les données et élaborer les recommandations à présenter à la Commission.

40. Par la suite, la sous-commission a adressé des observations et d'autres demandes de données et d'informations supplémentaires à la délégation.

41. La sous-commission a décidé que ses membres continueraient d'étudier individuellement la demande pendant l'intersession et qu'elle en reprendrait l'examen à la cinquante-deuxième session.

42. À la cinquante-deuxième session, la sous-commission se réunira du 17 au 21 février 2020.

XI. Examen de la demande présentée par l'Inde¹⁶

43. La sous-commission, présidée par M. Mahanjane, s'est réunie du 14 au 18 octobre. Au cours de cette période, elle a procédé à l'examen initial de la demande, dont elle a entamé l'examen scientifique et technique.

44. La sous-commission a tenu trois réunions avec la délégation. Elle a commencé par lui présenter les procédures et les pratiques suivies par les sous-commissions pour l'examen des demandes, puis la délégation a fait un exposé sur la zone au large des côtes ouest de l'Inde, en mer d'Arabie, un des secteurs visés par la demande. La

¹⁵ Demande présentée le 11 mai 2009, consultable à l'adresse suivante : www.un.org/depts/los/clcs_new/submissions_files/submission_esp_47_2009.htm.

¹⁶ Demande présentée le 11 mai 2009, consultable à l'adresse suivante : www.un.org/depts/los/clcs_new/submissions_files/submission_ind_48_2009.htm.

délégation a également répondu par un exposé à une demande d'éclaircissements formulée par la sous-commission.

45. Par la suite, la sous-commission a présenté à la délégation ses observations préliminaires concernant les éléments contenus dans la demande et l'a priée de lui fournir des éclaircissements et des données et informations supplémentaires. Elle a indiqué avoir conclu, lors de l'examen initial de la demande, qu'il était satisfait au test d'appartenance. Elle a également conclu qu'il lui faudrait plus de temps pour examiner toutes les données et élaborer les recommandations à présenter à la Commission. Elle a indiqué qu'une fois l'examen initial terminé, elle avait entamé l'examen scientifique et technique de la demande.

46. La sous-commission a décidé que ses membres continueraient d'étudier la demande individuellement pendant l'intersession et qu'elle en reprendrait l'examen, notamment dans le cadre de réunions avec la délégation, à la cinquante-deuxième session.

47. À la cinquante-deuxième session, la sous-commission se réunira du 10 au 14 février 2020.

XII. Questions diverses

Conditions d'emploi des membres de la Commission

48. Le 18 novembre 2019, les membres de la Commission ont rencontré Sidney Kemble, coordonnateur du Groupe de travail à composition non limitée sur les conditions d'emploi des membres de la Commission des limites du plateau continental¹⁷. Ils ont eu avec lui un échange de vues sur les deux études demandées par la vingt-neuvième Réunion des États parties et menées auprès d'eux et des États qui avaient soumis leur candidature, le but étant de communiquer des informations sur les problèmes relatifs à leurs conditions d'emploi aux représentants participant aux consultations sur le projet de résolution de l'Assemblée générale sur les océans et le droit de la mer par l'intermédiaire de M. Kemble. Le coordonnateur les a informés qu'il porterait leurs préoccupations à l'attention du Groupe de travail, ainsi que des propositions de solution, et qu'il aurait une nouvelle réunion avec la Commission lorsque le Secrétariat aurait publié l'étude approfondie demandée par la vingt-neuvième Réunion des États parties sur les moyens de régler la question des conditions de travail de la Commission, y compris la question de son financement, qui sera examinée par la trentième Réunion des États parties, en 2020.

Fonds de contributions volontaires

49. Le secrétariat a informé les membres de la Commission de l'état du fonds de contributions volontaires servant à couvrir les frais de participation aux réunions des membres de la Commission venant de pays en développement. À la cinquante session, sept membres de la Commission ont reçu une aide financière, d'un montant d'environ 140 000 dollars, y compris les dépenses d'appui aux programmes. À la cinquante et unième session, une aide financière d'un montant total estimé à 120 000 dollars, y compris les dépenses d'appui aux programmes, a été accordée à six membres de la Commission. Le secrétariat a indiqué qu'il avait adressé une note verbale à tous les États Membres et États parties à la Convention pour les alerter sur le montant du Fonds, qui, à ce moment-là, était inférieur à 50 000 dollars, et dans

¹⁷ Pour davantage d'informations sur les délibérations de la vingt-neuvième Réunion des États parties au sujet des conditions d'emploi des membres de la Commission, voir [SPLOS/29/9](#), par. 77 à 86.

laquelle il avait souligné que, à moins que des contributions additionnelles ne soient versées avant la fin de l'année 2019, les fonds disponibles ne suffiraient pas à fournir l'assistance voulue pour la prochaine session, qui devait s'ouvrir le 27 janvier 2020. Il avait en outre expliqué aux États que, si ces contributions n'étaient pas versées, plus d'un tiers des membres de la Commission dont la participation aux réunions était rendue possible par l'aide financière fournie au moyen du Fonds ne pourraient pas assister à la prochaine session, ni à aucune autre en 2020. Par conséquent, la Commission et ses sous-commissions n'auraient pas le quorum requis pour conduire leurs travaux, ce qui compromettrait l'examen des 14 demandes inscrites à l'ordre du jour de la cinquante-deuxième session.

Atelier

50. Une réunion d'une demi-journée a été organisée, sous forme d'atelier, sur le thème des éventails sous-marins et de leur relation avec la détermination de la base du talus.
